

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 juin 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire

CE-2017-740-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-741-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-742-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 JUIN 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 14 juin 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-743-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la triple commission / de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine / de la culture, du patrimoine et du tourisme / des sports, loisirs et plein air / 24 mai 2017 ;
 - de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 29 mai 2017.
-

CE-2017-744-DEC DÉPÔT / « PORTRAIT DU SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES – MISE À JOUR 2017-2018 DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DES POLITIQUES DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne adoptait, en décembre 2004, sa Politique de reconnaissance des organismes et des politiques de soutien à la vie associative;

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance et les politiques de soutien se veulent un cadre de référence pour les organismes du milieu qui apportent une contribution significative à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la dernière mise à jour de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien date de 2010;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-150-DEC mandatant la commission de la famille, affaires sociales action communautaire et condition féminine, la commission de la culture du patrimoine et du tourisme et la commission des sports, loisirs et plein air pour entreprendre une démarche visant la mise à jour de la Politique de reconnaissance des organismes et des politiques de soutien à la vie associative;

ATTENDU QUE ce processus amènera notamment la municipalité à réfléchir sur les types d'organismes qu'elle souhaite reconnaître et les types de services qu'elle désire accorder, et ce, compte tenu de l'évolution des pratiques observées au sein de villes de taille similaire;

ATTENDU la commission triple réunissant des membres de la commission de la famille, affaires sociales action communautaire et condition féminine, de la commission de la culture du patrimoine et du tourisme et de la commission des sports, loisirs et plein air, qui a eu lieu le 24 mai 2017;

ATTENDU la présentation à cette commission triple d'un document synthèse préparé par la Direction du loisir et vie communautaire et intitulé « Portrait du soutien offert aux organismes – Mise à jour 2017-2018 de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative »;

ATTENDU QUE ce document se veut le bilan de l'ensemble des services et programmes offerts par la Ville de Terrebonne à ses partenaires associatifs au cours des dernières années;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu lors de la commission triple;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-CUL-LOI-2017-05-24/01 de la commission de la famille, affaires sociales action communautaire et condition féminine, de la commission de la culture du patrimoine et du tourisme et de la commission des sports, loisirs et plein air concernant le dépôt du document intitulé « Portrait du soutien offert aux organismes - Mise à jour 2017-2018 de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la triple commission de la famille, affaires sociales action communautaire et condition féminine, de la commission de la culture du patrimoine et du tourisme et de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du document de travail intitulé « Portrait du soutien offert aux organismes - Mise à jour 2017-2018 de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2017-745-DEC UPAC / DEMANDE DE DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES /
AUTORISATION / BIENS SAISIS / DÉTENTION**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, lors de sa séance du 16 novembre 2016, la Sûreté du Québec à détenir les biens de la Ville de Terrebonne perquisitionnés et saisis le 13 juillet 2016 au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, au 940, montée Masson et au 748, rue Saint-Pierre à Terrebonne, et ce, jusqu'au 13 juillet 2017.

ATTENDU la demande de la Sûreté du Québec de prolonger ce délai pour une période supplémentaire de 180 jours à compter du 14 juillet 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise la Sûreté du Québec à détenir les biens de la Ville de Terrebonne perquisitionnés et saisis le 13 juillet 2016 au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, au 940, montée Masson et au 748, rue Saint-Pierre à Terrebonne, et ce, pour une période additionnelle de 180 jours débutant le 14 juillet 2017.

Que le secrétaire du comité exécutif soit autorisé à signer le consentement à la détention de pièces à conviction (art. 490 du *Code criminel*) et les biens saisis le 13 juillet 2016 aux adresses mentionnées ci-dessus, et ce, pour une période additionnelle de 180 jours débutant le 14 juillet 2017.

**CE-2017-746-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 219 276,87\$ préparée le 15 juin 2017.

**CE-2017-747-DEC ENTENTE ET TRANSACTION / AJUSTEMENT DES
PRIX EN FONCTION DU CONTRAT / GRAND &
TOY**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1184-DEC acceptant la soumission de la société Grand et Toy pour l'achat de fournitures de bureau (SA13-9063) ;

ATTENDU QUE des rencontres annuelles entre la société Grand & Toy et le coordonnateur achats et inventaire avaient lieu, notamment pour la liste préférentielle et un suivi du service. Malgré ces rencontres, l'exactitude des prix facturés en fonction du contrat n'a pas été entièrement respectée;

ATTENDU QUE ces écarts de prix (hausse tout comme baisse) ont nécessité des ajustements dans la mise en application du contrat, tant du côté de la Ville comme de Grand & Toy;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre les représentants de la Ville, ceux de Grand & Toy et des discussions qui ont suivi, les Parties se sont entendues sur la répartition des coûts quant aux produits qui ont été « sous-facturés » ainsi que « surfacturés », ce calcul résulte en un crédit de 43 859,06\$ (taxes en sus) (50 427,14\$ t.t.c.) payable à la Ville par la société Grand & Toy ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que le comité exécutif accepte la proposition de règlement, soit la réception de la somme de 50 427,14\$ en capital, intérêts et indemnité finale.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document de transaction et quittance joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2017-748-DEC VENTE POUR TAXES 2017 / ÉCHÉANCIER

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'échéancier de vente pour taxes 2017 qui se tiendra le 7 décembre 2017 à l'édifice Louis-Lepage et que lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2017 une résolution ordonnant au greffier de procéder et une résolution autorisant le maire et/ou maire-suppléant ou la trésorière à enchérir lors de la vente pour taxes 2017 soient adoptées.

**CE-2017-749-DEC EMBAUCHE / CHEF DE SERVICE /
PLANIFICATION FINANCIÈRE ET BUDGET /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, planification financière et budget, à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Judith Proulx ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, de nommer Mme Judith Proulx à titre de chef de service, planification financière et budget, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 10 juillet 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Proulx soit fixé à l'échelon 3 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-750-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CONSEILLÈRE
EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de Mme Mariline Taillon considérant la prolongation en congé de maladie de Mme Doris Sauvageau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 31 décembre 2017, les services de Mme Mariline Taillon au poste de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Mariline Taillon.

**CE-2017-751-DEC PROBATION / DIRECTRICE DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE le conseil municipal autorisait, le 13 février 2017, la nomination de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

ATTENDU QUE Mme Lison Lefebvre terminera sa période de probation à ce poste le 29 juin 2017 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim, que Mme Lison Lefebvre soit et est confirmée à titre de directrice de l'administration et finances et trésorière.

**CE-2017-752-DEC PROBATION / CONTREMAÎTRE / PARCS,
ESPACES VERTS ET VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 14 décembre 2016, la nomination de M. Stéphane Ouimet à titre de contremaître, parcs, espaces verts et voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Stéphane Ouimet terminera sa période de probation à ce poste le 4 juillet 2017 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Stéphane Ouimet soit et est confirmé à titre de contremaître au service de la voirie et au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2017-753-DEC NOMINATION / AGENT AUXILIAIRE / CB

ATTENDU l'ouverture du poste de policier régulier auxiliaire suite à la promotion de M. Vincent Charbonneau au poste de capitaine à la division de la surveillance du territoire, de la sécurité routière et des événements spéciaux ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Christopher Basdeo, matricule 410, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la Direction de la police, rétroactivement au 18 juin 2017, tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2017-754-DEC NOMINATION / AGENT AUXILIAIRE / OB

ATTENDU l'ouverture du poste de policier régulier auxiliaire suite au départ à la retraite de M. Daniel Fortier ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Olivier Brunelle, matricule 412, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la Direction de la police, à compter du 30 juin 2017, tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

**CE-2017-755-DEC DEMANDE DE PRIX / REMPLACEMENT DES
MIRES SUR LES ARMES À FEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour le remplacement des mires sur les armes à feu ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus :

Tactical Innovations Canada	16 756,20\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Police Ordnance Company inc.	18 646,00\$ t.t.c.
Rampart International Corp.	20 914,32\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Police Ordnance Company inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 juin 2017 de M. Marc Brisson, directeur de la police;

ATTENDU la vérification juridique du 19 juin 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter l'offre de la société **POLICE ORDNANCE COMPANY INC.** pour le remplacement des mires sur les armes à feu, le tout pour un montant de 17 760\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-02120 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-756-DEC AUTORISATION / DEMANDE D'AJOUT
D'ÉCLAIRAGE / HYDRO-QUÉBEC / 4197, CHEMIN
SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a été informée que l'éclairage était insuffisant près du 4197, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le service du support technique et immeubles constate, suite à la visite des lieux, un espacement de 120 mètres linéaires entre deux luminaires aux environs du 4197, chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QU'en règle générale la distance entre les luminaires de ce type, sur poteau de bois, avoisine soixante (60) mètres;

ATTENDU QUE selon l'analyse du service du support technique et immeubles, la demande d'ajout d'éclairage près du 4197, chemin Saint-Charles apparaît justifiée et l'estimation des coûts associés à cet ajout est de 2 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le service du support technique et immeubles est disposé à coordonner la réalisation des travaux nécessaires pour répondre à cette demande d'ajout d'éclairage.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement d'une lumière de rue d'une puissance de 100 watts sur poteau de bois existant localisé près de la ligne de lot "est" du 4197, chemin Saint-Charles, et ce, tel qu'illustré joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0210 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-757-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire afin d'approprier l'encaissement de la garantie d'exécution de 10% au montant de 7 705\$ de la société Paysagement DJ inc. au budget d'opération de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 7 705\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (revenus divers (autres) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0211 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2017-758-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DANS LES IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne requiert les services d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans ses immeubles;

ATTENDU QUE la soumission SA14-9027 est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de relancer une nouvelle soumission;

ATTENDU QU'il serait opportun de produire une soumission d'un (1) an avec possibilité de reconduction jusqu'à trois (3) ans (1+2);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles*** ».

CE-2017-759-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE D'ABRASIF, DISPOSITION ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / ZONE 1 / SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour le déblaiement, épandage d'abrasif, disposition et chargement de la neige de la zone 1 secteur Terrebonne

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le déblaiement, épandage d'abrasif, disposition et chargement de la neige de la zone 1 secteur Terrebonne*** ».

CE-2017-760-DEC REJET / SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN ARCHITECTE POUR LA RÉDACTION D'UN DEVIS TECHNIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels en ingénierie – élaboration d'un devis technique standardisé (embauche temporaire d'un architecte) (SA17-9033);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 avril 2017 ;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue et ouverte le 16 mai 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Maria G. Gonzalez, architecte	72	68 044\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de Mme Maria G. Gonzalez, architecte, est supérieure à l'estimation de 30 000\$ et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique du 16 juin 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif rejette la soumission de Mme Maria G. Gonzalez, architecte, les services professionnels en ingénierie – élaboration d'un devis technique standardisé (embauche temporaire d'un architecte).

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à revoir son devis technique afin de pouvoir solliciter, de gré à gré, des firmes spécialisées en architecture et en électro-mécanique.

**CE-2017-761-DEC AUTORISATION / SERVITUDE / BELL CANADA /
HYDRO-QUÉBEC / LOT 6 056 309 / ARRIÈRE LOT
DE LA RUE THÉODORE-VIAU**

ATTENDU le projet industriel de la société EMS Extrusion Ltée, situé sur le lot numéro 5 852 569 du cadastre du Québec au 49, rue Théodore-Viau;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire de la partie du lot numéro 6 056 309 du cadastre du Québec qui est situé en arrière lot du projet industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu de desservir le projet en électricité;

ATTENDU QUE pour ce faire, ils doivent passer une nouvelle ligne électrique et demander une servitude ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 6 056 309 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 25192 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2017-762-DEC TOURNAGE / SÉRIE « CONSTANCE » / SOVITEL
INC. / 11 ET 14 JUILLET 2017**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Constance » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc.-Constance, au 3910, rue Paradis les 11 et 14 juillet 2017, entre 7h et approximativement 21h (l'installation des roulottes de production aura lieu le 10 juillet vers 21h30 au bout de la rue Hélié);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage pour la série « Constance » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc.-Constance, au 3910, rue Paradis les 11 et 14 juillet 2017, entre 7h et approximativement 21h (l'installation des roulottes de production aura lieu le 10 juillet vers 21h30 au bout de la rue Hélié), et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes les 11 et 14 juillet 2017, entre 7h et approximativement 21h (selon les besoins du tournage) de la rue Paradis.

Que des frais de 350\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-763-DEC TOURNAGE / SÉRIE « FÉLIPÉ AU QUÉBEC » /
MUST MÉDIA INC. / ÎLE-DES-MOULINS / 25 JUIN
2017**

ATTENDU la demande de scènes de la série « Félipé au Québec » diffusée sur les ondes de Zeste, une production de Must Média inc., à l'Île-des-Moulins le dimanche 25 juin 2017, de 8h45 à approximativement 10h15 (caméra à l'épaule);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage d'un épisode de la série «Félipé au Québec» diffusée sur les ondes de Zeste, une production de Must Média inc., à l'Île-des-Moulins le 25 juin 2017, entre 8h45 et approximativement 10h15, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-764-DEC ACQUISITION / IMMEUBLE / LOT 6 085 052
(PROJETÉ) / RUE DES SAULES**

ATTENDU QUE Ville de Terrebonne désire acquérir aux fins d'utilités publiques le lot 6 085 052 du cadastre du Québec d'une superficie de 117,4 mètres carrés situé sur une partie de la rue des Saules;

ATTENDU QUE la juste valeur marchande du terrain est évaluée, selon le rapport de la firme d'évaluation PCG Carmon inc., à 245\$ le mètre carré pour un montant total de 28 763\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot 6 085 052 du cadastre du Québec appartenant à M. Daniel Grondin d'une superficie de 117,4 m², pour un prix de 28 763\$. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la promesse de vente présentée par M. Daniel Grondin, datée du 27 avril 2017, soit et est acceptée.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

Que les coûts d'acquisition du lot soient financés par l'excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu, environnement et auto-assurance. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0175 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-765-DEC FÊTE DE QUARTIER / HAVRE-DU-LAC / 8 JUILLET
2017**

ATTENDU la demande de M. Marc Tardif pour tenir une fête de quartier au parc Havre-du-Lac, le samedi 8 juillet 2017 de 10h à 15h (l'événement sera reporté au lendemain en cas de pluie);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser M. Marc Tardif à tenir une fête de quartier au parc Havre-du-Lac le 8 juillet prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-766-DEC GPAT / PLEIN AIR EN FÊTE 2017 / 15 ET 16
JUILLET 2017**

ATTENDU la demande du Groupe plein air Terrebonne (GPAT) pour tenir, pour la première année, l'événement « Plein air en fête » un rassemblement familial où il sera possible d'expérimenter différentes activités de plein air (camping urbain), au parc de la Rivière, les 15 et 16 juillet 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) à tenir l'événement « Plein air en fête » au parc de la Rivière les 15 et 16 juillet 2017 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées et produits comestibles

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles, sur le site de la côte Boisée, sont autorisés exclusivement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Occupation nocturne

L'occupation exceptionnelle du site en dehors des heures d'ouverture est autorisée dans la nuit du 15 juillet 2017.

5) Foyers extérieurs

Des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal de type Brasero) sont autorisés. Ces feux seront utilisés pour la cuisson des saucisses et de guimauves sous la supervision du personnel du GPAT.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-767-DEC CONCERT / ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE
MONTRÉAL / SODECT / 28 JUILLET 2017**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir un concert symphonique en plein air de l'Orchestre Symphonique de Montréal dans l'Île-des-Moulins, le 28 juillet 2017, à compter de 19h30 jusqu'à 21h (le montage du site débutera le 27 juillet à 8h et se terminera vers 17h et le démontage se fera le 28 juillet de 21h à minuit et le samedi 29 juillet 2017) :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir un concert symphonique en plein air de l'Orchestre Symphonique de Montréal dans l'Île-des-Moulins, le 28 juillet 2017 de 19h30 jusqu'à 21h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

- 1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisés exclusivement par le comité organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.
- 2) Installation de structures, d'équipements et de chapiteaux sur l'Île-des-Moulins**
Pour la tenue du concert, une scène d'une dimension de 60' de largeur par 52' de profond et plusieurs chapiteaux seront installés sur l'Île-des-Moulins.
- 3) Diffusion sonore**
La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de l'événement et pendant les tests de son.
- 4) Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.
- 5) Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus avec la présence d'un électricien.
- 6) Circulation**
Le boulevard des Braves et la rue Saint-Louis seront fermés au besoin pour assurer la sécurité des usagers.
- 7) Stationnement**
Les espaces de stationnement situés sur la rue Tomas-Lapointe, entre les rues André-Sabourin et François-Paquin, seront réservés pour les véhicules des musiciens de l'OSM.

Le stationnement sur l'Île-des-Moulins des véhicules de production est autorisé pour la durée de l'évènement. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-768-DEC FESTIVAL VINS ET HISTOIRE DE TERREBONNE /
SODECT / 12 ET 13 AOÛT 2017**

ATTENDU QUE la SODECT organise la 21^e édition du Festival Vins et Histoire de Terrebonne sur le site de l'Île-des-Moulins le 12 août 2017, de 12h à 20h, le 13 août 2017, de 11h à 18h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir le Festival Vins et Histoire de Terrebonne sur le site de l'Île-des-Moulins le 12 août 2017, de 12h à 20h, et le 13 août 2017, de 11h à 18h (le début du montage se fera le 10 août et le démontage se fera jusqu'au 15 août 2017), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 8 qui suivent :

- 1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée exclusivement par la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) et les exposants

autorisés, et ce, dans des contenants recyclables. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

- 2) **Installation de structures, d'équipements et de chapiteaux sur l'Île-des-Moulins**
Une cinquantaine de chapiteaux seront installés du 10 au 13 août inclusivement.
- 3) **Diffusion sonore**
La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de l'événement et pendant les tests de son.
- 4) **Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.
- 5) **Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site avec la présence d'un électricien.
- 6) **Branchement à une borne-fontaine**
Le raccordement à la borne-fontaine située sur l'Île-des-Moulins est autorisé pendant la durée de l'événement.
- 7) **Permission de stationner sur l'Île-des-Moulins**
Autoriser les véhicules de production à se stationner sur l'Île-des-Moulins pour la durée de l'événement. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.
- 8) **Tarif d'accès**
L'accès au site de l'événement est de 10\$ par personne (à l'exception des enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-769-DEC PARTIES / SOCCER / FC LANAUDIÈRE / PARC
CORBEIL / 26 AOÛT 2017**

ATTENDU la demande de l'Association régionale de soccer Lanaudière pour tenir un programme double de soccer, au parc Corbeil, le 26 août 2017 de 13h30 à 20h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association régionale de soccer Lanaudière à tenir un programme double de soccer au parc Corbeil le 26 août prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

- 1) **Musique**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de l'activité.
- 2) **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Produits comestibles**
La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-770-DEC REMPLACEMENT GRADUEL / PARC DE MICRO-ORDINATEURS / CSPQ

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver un parc de micro-ordinateurs adéquat et performant et le plus longtemps possible sous garantie et contrat de support ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adhérer au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat des postes de travail de marque Lenovo ;

ATTENDU QUE cette adhésion couvre la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le CSPQ prend en charge tout le processus administratif visant l'appel d'offres et s'engage à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire parvenir une résolution de la Ville de Terrebonne pour confirmer l'adhésion auprès du CSPQ et de compléter une « Fiche d'engagement »;

ATTENDU la vérification juridique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne au CSPQ pour l'achat regroupé visant **« le remplacement graduel du parc de micro-ordinateurs (Lenovo), et ce, jusqu'au 30 juin 2019 afin de combler les besoins de la Ville de Terrebonne »** et, en ce sens, autorise la Direction des technologies de l'information à fournir toutes les informations et données exigibles assorties à cette adhésion.

Qu'un montant de 161 924,04\$ (taxes en sus) soit autorisé pour le remplacement graduel du parc de micro-ordinateurs à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0146 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres sur invitation pour **« l'achat de tablettes iPad pour remplacer les modèles qui ne sont pas compatibles avec la version logicielle iOS 10 »**.

CE-2017-771-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire